



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Coralie Damay,, Francette Maillet, Nathalie Mauchand Jacques Navarro, Georgette Mazon, Josiane Supron Valérie Remond.

Étaient absents : Sylvain Cividino, représenté par Dominique Agniel, Chantal Licari représentée par Georges Adryanczyk-Perrier Francette Maillet, représentée par Karine Abderrhamann Marie MENARD représentée par Jean-Louis Bertrand, Patrick Dumas, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

Secrétaire de séance : Georgette Mazon.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2016. Mme BOUIS porte une observation sur ses remarques non portées dans le compte-rendu. Voté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 :

- Bail de location à M Rimisti HAMMACHI, cité 15, Les Brousses,
- Acceptation d'un indemnité d'assurance de 4 608,42 € suite dégâts aux écoles.

1- Communauté de communes - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2016 : Monsieur le Maire présente à l'assemblée les affectations du FPIC 2016. La dotation pour notre commune sera de 35 688 €. Unanimité.

2- Attributions de compensation 2016 : Monsieur le Maire présente au conseil les orientations pour 2016 présentées lors du dernier conseil communautaire.

3 - Déclassement et désaffectation de l'ancienne piscine :

Monsieur le Maire expose au conseil que l'immeuble dénommé "ancienne piscine municipale" sise La Luxetière à Gammal a été fermé par décision du conseil municipal en date du 21 février 2003, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes n'étant plus supportables par la collectivité.

Les deux emplois afférents à cette activité ont été supprimés.

Depuis, cet immeuble sommairement aménagé, servait occasionnellement de salle de réunion tout en restant non conforme pour recevoir du public.

D'autre part, la situation financière de la commune ne permet pas de réhabiliter ce site d'autant que la collectivité dispose déjà de trois autres salles communales aménagées.

Cette ancienne piscine sise La Luxetière à Gammal faisant partie du domaine public communal, dont dispose actuellement la commune ne présente plus d'utilité pour le service public.

Il rappelle que par décision du 7 avril 2016 le conseil municipal a décidé d'aliéner cet

immeuble en acceptant une proposition d'acquisition.

Préalablement à la réalisation de l'acte de cession, cet immeuble doit cependant être déclassé et désaffecté.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour, une contre (BOUIS), une abstention (REMOND), décide de procéder au déclassement et à la désaffectation de l'immeuble "ancienne piscine" sise La Luxerière à Gammal.

4 - Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de reprise du réseau eaux usées suite inondations réseau d'eaux usées suite aux intempéries 2015.

Lors des intempéries de septembre 2015, le réseau d'assainissement du vieux Molières a été fortement dégradé. Des réparations sommaires ont été faites, le temps que ce collecteur soit reconstruit en dehors des ruisseaux couverts.

Pour mener à bien ces travaux il est nécessaire de retenir un bureau d'étude chargé de la mission de maîtrise d'œuvre. Une consultation a été réalisée début juin et les propositions reçues sont les suivantes :

Le taux de rémunération proposé par chaque société sur la base d'une évaluation des travaux de 440 000 € H.T. sont les suivantes :

* CEREG	7 %
* GAXIEU	7,5 %
* RCI	8 %

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études CEREG, Nîmes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en état du réseau d'eaux usées du village suite aux intempéries 2015.

5 - Marchés de travaux pour la salle polyvalente de Molières

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la consultation pour la première tranche de travaux pour la remise en état de la salle polyvalente de Molières-sur-Cèze décrite dans le tableau ci-annexé réalisé par AR ARCHITECTURE.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sauf une abstention lot 2 (DAMAY),

- Décide de retenir les sociétés suivantes :

Lot 1 - Maçonnerie: Entreprise BLOT : tranche ferme 3 043,24 € H.T. et tranche conditionnelle 370,00 € H.T.

Lot 2 - Charpente-couverture: Entreprise STRYCHANIN : tranche ferme 39 956,59 € H.T. € H.T. et tranche conditionnelle 3 000,00 € H.T.

Lot 3 - Menuiserie : Sud assemblage : tranche ferme 8 045,00 € H.T. et tranche conditionnelle

1 400,00 € H.T.

Lot 4 - Plâtrerie : Société SOFIBAT tranche ferme 4 212,65 € H.T.

Lot 5 - Électricité: Entreprise MOUSS'ELEC : tranche ferme 10 400,61 € H.T.

Lot 6 - Plomberie : Entreprise RANTIER : tranche ferme 3 915,00 € H.T.

Lot 7 - Carrelage : Entreprise Poudevigne : tranche ferme 2 215,25 € H.T. et conditionnelle 2 384,46 € H.T.

6 - Emprunt 2016 : Monsieur Jean-Louis BERTRAND, adjoint aux finances, expose les difficultés rencontrées pour obtenir un emprunt pour assurer le financement des travaux d'assainissement suite aux inondations de 2015. De nouveaux contacts sont en cours.

7 - Placement en domaine public d'une voie et dénomination de voies :

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, il est décidé de nommer les voies : Montée des Jonquiers et rue Flouret au vieux Molières et de placer les voies tracées sur la parcelle AE 210 dans le domaine de la voirie publique,

8 - Annulation de factures d'eau : A l'unanimité, il est décidé d'annuler la facture détaillée en annexe pour un montant de 1 581,31 €, le compteur référencé n'étant pas celui du propriétaire.

9 - Service des sports : activités estivales : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre en charge les dépenses des activités estivales du service des sports.

10 - Prime sur la performance 2015-2016 : Monsieur le Maire présente du deuxième rapport intermédiaire d'exécution des missions programmées par le conseil municipal. Ce dossier a fait l'objet d'une information auprès de la commission technique paritaire,

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et cinq abstentions (Abderrhamann, Beauvils, Damay, Maillet, Mauchand), adopte les conclusions du rapport présenté, et que le versement de la prime s'effectuera dans les conditions réglementaires selon l'échéancier suivant :

- pour la période 2014 - 2015 le solde de 150 € sera versé en juillet 2016
- pour la période 2015 - 2016 l'avance de 100 € sera versée en octobre 2016

Nathalie MAUCHAND quitte le séance à 20h 06.

11 - Modification de l'organigramme : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de première classe pour la bonne organisation des services techniques. Unanimité.

12 - Mises en ventes des immeubles Néolia : Monsieur le Maire présente le projet de cession des appartements sis rue Jean MOULIN par la société NEOLIA. Le conseil souhaite que la fourchette basse de prix soit appliquée pour ces ventes aux locataires. Unanimité.

13 - Acquisition d'une portion de terrain : Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir une portion terrain d'environ 125 M2 issue de la parcelle 1322 appartenant à Madame Josette COSTE, Foyer logement Georges BRASSENS, Place rue du Général de Gaulle, 38430 MOIRANS, au prix de 1 € le m2. Ceci permettra de réaliser un élargissement de la route Unanimité.

14 - Modification du périmètre du SMEG : Le conseil approuve, à l'unanimité le nouveau périmètre du Syndicat Mixte d'Électrification du Gard défini dans l'arrêté n° 20160404-B1-001.

15 - Demande de subvention pour travaux dans les écoles :

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble immobilier groupe scolaire de notre commune (école maternelle Robert COURTIAL et école primaire André PAYAND) nécessite des travaux d'aménagement et de sécurisation.

Les parents d'élèves, les enseignantes nous demandent d'entreprendre des travaux d'entretien et de sécurisation qui s'avèrent urgents mur de séparation et clôtures auquel s'ajoute la réalisation d'un abri pour les petits de la maternelle en cas de pluie.

Le montant de ces travaux sont estimés à 18 440 € HT selon le détail suivants :

- construction d'un préau : 9 360 € H.T.
- changement de la clôture grillagée et construction d'un mur de séparation : 9 080 €

Ces travaux permettront de restaurer et sécuriser ce bâtiment public accueillant essentiellement des enfants et lui donner une image plus positive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental pour financer ce projet,

Questions diverses :

Mme Bouis demande d'obtenir le contrat de la société accrobranche pour information.

La séance se termine à 20 H 50.

Le secrétaire de séance,

Georgette Mazon,

Le Maire,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,



Karine Abderrhamann,

Jean-Louis Bertrand,

Francette Maillet,

Josiane Supron,

Dominique Agniel,

Florence Bouis,

Nathalie Mauchand,

Valérie Remond.

Lionel Beaufiles,

Coralie Damay,

Jacques Navarro,